

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 043-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.159

Déposée le: 19.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zybach (Spiez, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.03.2017

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



Vote électronique lors du renouvellement général du Grand Conseil et du Conseil-exécutif en 2018

Depuis l'introduction du vote électronique dans le canton de Berne en 2012, les Bernois et les Bernoises résidant à l'étranger peuvent voter par Internet lors des votations. Ce canal de vote doit de nouveau leur être proposé en 2017 et 2018. Le 5 septembre 2016, le Grand Conseil a approuvé à cet effet un crédit d'engagement de 749 600 francs par 133 voix contre zéro et trois abstentions. Les coûts pour 2017 et 2018 ont été calculés pour huit scrutins électroniques au total, soit quatre par an.

L'ordonnance du 27 octobre 2010 sur le vote électronique des électeurs et électrices suisses de l'étranger (OVEESE) prévoit que les électeurs et électrices suisses résidant à l'étranger peuvent voter par Internet également lors des votations cantonales et fédérales.

Vu la baisse de la participation aux votations observée depuis 1970 dans le canton de Berne et dans la perspective des élections de renouvellement général du Grand Conseil et du Conseil-exécutif qui auront lieu le 25 mars 2018, il conviendrait d'exploiter le potentiel de mobilisation des électeurs et électrices que représente le vote électronique.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton de Berne prévoit-il de proposer le vote électronique aux Bernois et aux Bernoises résidant à l'étranger lors du renouvellement général du Grand Conseil et du Conseil-exécutif en mars 2018 ?
2. Si le vote électronique ne devait pas être proposé lors du renouvellement général du Grand Conseil et du Conseil-exécutif en mars 2018, quelle serait la justification du Conseil-exécutif ?
3. Si le vote électronique ne devait pas être proposé lors du renouvellement général du Grand Conseil et du Conseil-exécutif en mars 2018, comment le Conseil-exécutif garantirait-il le respect des délais entre le premier et un éventuel deuxième tour pour les Bernois et des Bernoises résidant à l'étranger ?
4. Le crédit d'engagement de 749 600 francs suffira-t-il à couvrir les élections de renouvellement général du Grand Conseil et du Conseil-exécutif en mars 2018, ou faudra-t-il accorder des moyens financiers supplémentaires à cet effet ?
5. Le Conseil-exécutif dispose-t-il d'un calendrier détaillé concernant l'introduction du vote électronique (élections et votations) pour l'ensemble des Bernois et Bernoises ?

Motivation de l'urgence : le renouvellement général du Grand Conseil et du Conseil-exécutif aura lieu en mars 2018.